

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU VAL SAINT-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE



Sont présents : M. René Pelletier, maire
M. Michel Brien, conseiller
M. Denis Bruneau, conseiller
M. Olivier Grenier, conseiller
M. Pierre Lalonde, conseiller
Mme Annie Vincent, conseillère
Est absent : M. François Lamarche, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Session
ajournement du 21
juin 2010

Procès-verbal de la session d'ajournement de la session extraordinaire du conseil municipal du 14 juin 2010 tenue le 21 juin 2010 à 17 h, à la salle du conseil située au 348, rue de l'Église, à Racine

OUVERTURE DE LA SESSION ET PRÉSENCES

La séance extraordinaire est ouverte à 17 h par René Pelletier, maire de Racine.
André Courtemanche, Directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire

M. le maire salue la population dans la salle (environ une vingtaine de personnes dont une personne de la Tribune et deux personnes de TVA).

M. le maire mentionne le but de cet ajournement qui se veut à titre informatif, il tient à faire un bref historique du dossier et des rencontres avec les promoteurs concernant l'achat de l'ilot concerné par un projet domiciliaire.

Les promoteurs ont déjà engagé un laboratoire pour étude de toutes les contraintes.

D'ailleurs, M. le maire dit avoir eu une rencontre avec deux conseillers et son directeur général concernant l'avancement du dossier et les études à venir dont un document explicatif des procédures à suivre.

Présentement le règlement permet le projet domiciliaire avec des restrictions avec des lots beaucoup plus grand soit de 8000 mètres carrés sur une possibilité de déboisement de seulement 25% du terrain.

Également, il mentionne que la municipalité a passé un avis de motion concernant le règlement de lotissement dans le but de régler davantage les milieux humides et que même la municipalité regarde pour demander des largeurs plus restrictives pour les rues de manière à déboiser le moins possible.

M. le maire mentionne que l'option d'empêcher le développement n'a pas été retenue pour le moment et dit que les citoyens du milieu peuvent se mobiliser pour acheter le terrain.

M. Denis Bruneau, conseiller, demande la parole et M. le maire lui accorde.

M. Bruneau exprime son opinion concernant le développement et invite les autres membres du conseil à l'appuyer. Il apporte des exemples tel que le marché Locavore et celui d'intégrer les bacs bruns disant que c'est un choix écologique. Il demande que pour le lac on demande une étude d'impact indépendante de celle que le laboratoire des promoteurs.

Mme Annie Vincent, conseillère, demande la parole et M. le maire lui accorde.

Mme Vincent mentionne qu'on avait parlé de cela lors de la séance du 14 juin et qu'elle est toujours d'accord avec l'étude d'impact et qu'on devrait passer une résolution en ce sens au prochain conseil, vu que tous les membres du conseil ne sont pas présents.

Mme Nathalie Chapdeleine demande la parole pour dire que si le conseil donne son

accord au développement, cela en provoquera d'autres ailleurs, le lac Brompton montre des signes de fatigue.

M. le maire mentionne que la municipalité n'a pas provoqué ce développement et qu'on doit faire avec cette demande de développement. Je pense qu'on fait beaucoup d'effort dans ce dossier comme nulle part ailleurs.

Mme Lyne Roy demande la parole pour dire que des sports sont pratiqués dans ce secteur objet du développement et que 70 maisons vont beaucoup changer. Elle mentionne également que beaucoup de cours d'eau proviennent de secteur de projet de développement.

M. François Léveillé demande à ce que l'on change le zonage.

M. le maire dit que la municipalité a déjà parlé à notre firme légale et qu'en 2006 empêcher la construction aurait ressemblé à de l'expropriation déguisée.

M. Marco Lemay, président de l'APLB, demande la parole.

M. Lemay parle des résultats du programme PAPA et demande à M. le maire si des actions sont posées concernant ce dossier pour les cas en infractions.

M. le maire dit qu'il y a un suivi à faire

M. Lemay demande à avoir les recommandations soit le résumé de tous les tests effectués dans le cadre du programme PAPA.

M. le maire s'informe si le document peut lui être distribué.

M. Lemay demande s'il peut avoir la lettre de notre ancien inspecteur M. Sylvain Demers concernant les activités sur le dossier du projet domiciliaire.

M. le maire pense qu'il peut lui remettre cette lettre et demande à M. le directeur de rejoindre M. Demers pour ladite lettre.

D'autres personnes se sont exprimées en désaccord avec le projet domiciliaire.

Mme Annie Vincent suggère une rencontre avec Me Girard pour savoir si les normes de sa jurisprudence sont applicables dans notre dossier.

M. le maire dit que cette question sera discuté à la prochaine séance de travail.

M. le maire suggère de laisser aller de l'avant le laboratoire des promoteurs et que l'on fasse une contre-expertise ensuite.

M. le maire suggère d'attendre un peu dans le dossier pour avoir des développements suit à des informations avec notre firme d'avocats et le laboratoire des promoteurs.

M. François Mercier demande à être informer sur le dossier.

M. le maire dit que dans le journal le Racinoscope, il va tenir au courant de la situation.

LEVÉE DE LA SESSION

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette session ayant fait l'objet de discussions et/ou de résolutions, le cas échéant,

M. le conseiller Olivier Grenier propose la levée de l'assemblée, à 18 h 45.